



Département du PUY-DE-DOME

Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Prescription d'une révision sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme et définition des objectifs et modalités de la concertation

Par délibération en date du 09 décembre 2016, le Conseil Municipal de Saint Rémy-sur-Durolle a décidé de prescrire la révision sous format allégé du Plan Local d'Urbanisme portant sur la thématique agricole, à savoir la modification des zones agricoles constructibles et inconstructibles voire naturelles pour répondre aux projets et besoins des exploitants agricoles tout en prenant en compte la thématique paysagère.

La concertation du public se fera par :

- Réalisation d'une réunion de concertation avec les exploitants agricoles ;
- Mise à disposition de documents sur la procédure et les objectifs de cette révision allégée en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet : www.saintremysurdurolle.fr
- Mise à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels d'un registre de concertation sur lequel peuvent être consignées les observations, remarques sur les projets de la révision allégée

Un bilan sera établi au moment de l'arrêt de la présente procédure.

Cette délibération est consultable en mairie et en Sous-Préfecture de THIERS